



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 août 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 146 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

## Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021\*\*

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 et 3), [66/236](#) (II, par. 5) et [74/263](#) (VIII.A, par. 14) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, le Bureau des services de contrôle interne a publié 188 rapports (hors opérations de paix), dont 8 à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports comportaient 418 recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations, dont 7 étaient considérées comme d'importance critique. L'application des recommandations formulées par le BSCI pendant la période a permis de faire des économies et de recouvrer un montant de 3 587 855 dollars. On trouvera dans l'additif du présent rapport une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

\* [A/76/150](#).

\*\* À l'exclusion des activités se rapportant aux opérations de paix. Les résultats des activités portant sur ces opérations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 sont présentés dans le document paru sous la cote [A/75/301 \(Part II\)](#). Ceux qui concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 seront présentés dans le document [A/76/281 \(Part II\)](#).



## **I. Introduction**

1. L'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par sa résolution [48/218 B](#) pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, le Bureau aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU en fournissant des services d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête.

2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur les opérations de paix. Outre les résultats des activités relatives au Secrétariat, il contient également une présentation générale des résultats concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui font l'objet de rapports annuels distincts du BSCI à l'intention des organes directeurs respectifs de ces deux organismes. Son additif ([A/76/281 \(Part I\)/Add.1](#)) comporte une analyse des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés pendant la période considérée.

## **II. Tendances générales et problèmes stratégiques concernant le contrôle interne dans l'Organisation**

### **Priorités des programmes**

3. Le BSCI a pour but d'apporter aux entités faisant l'objet de ses activités de contrôle une valeur ajoutée dans les domaines de la gestion des risques, de la gouvernance et des opérations. Au cours de la période considérée, le Bureau a donné la priorité aux domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes ; b) la culture institutionnelle ; c) les achats et la chaîne d'approvisionnement ; d) les missions en transition. Afin de mettre ses travaux en conformité avec les stratégies de décentralisation suivies au Secrétariat et dans d'autres organismes des Nations Unies, il a continué de s'attacher à renforcer la « deuxième ligne de maîtrise des risques », à savoir les entités qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités et sont responsables de l'identification des risques institutionnels, de la gestion des risques (par l'élaboration de stratégies, de politiques et de systèmes), ainsi que du suivi des résultats et de l'établissement de rapports à l'échelle de l'Organisation.

### **Impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019**

4. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le BSCI a mené ses activités à distance à partir de mars 2020. Grâce aux mesures de préparation et de continuité des opérations prises par le Secrétariat et par les autres entités auxquelles il fournit des services de contrôle interne, il a pu mener à terme la plupart des activités entreprises avant la crise. Néanmoins, étant donné que l'Organisation était surtout préoccupée de gérer la crise et d'assurer la continuité des activités, il a été contraint d'annuler ou de reporter plusieurs audits et évaluations internes qui devaient commencer au cours de la période considérée, même si, dans certains cas, il a pu les remplacer par des missions de conseil à l'appui de la gestion des risques.

### **Audit interne**

5. La Division de l'audit interne a mis à jour son plan de travail axé sur les risques afin de faire face aux risques découlant à la fois de la pandémie de COVID-19 et de

la crise de liquidités que traversait l'Organisation, ces deux facteurs ayant eu des incidences sur la disponibilité de son personnel chargé des audits, sur l'accès nécessaire à la réalisation des audits, sur la validité des évaluations des risques encourus par les entités effectuées avant la pandémie et sur le champ couvert par les audits, ainsi que sur la pertinence des recommandations d'audit au regard de la situation nouvelle. Grâce à cette mise à jour, la Division a pu s'assurer que son personnel – de même que ses autres ressources – restait productif et qu'il était affecté à des activités pouvant apporter la plus grande valeur ajoutée, notamment en émettant des recommandations d'audit et des conseils au sujet des nouveaux domaines à haut risque.

6. La Division a effectué des audits de gestion en vue d'identifier les risques ou les obstacles de nature à compromettre l'amélioration des performances des entités auditées, au regard de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité, dans l'exécution des mandats. Les audits de performance ont porté, par exemple, sur certains aspects des systèmes de mesure et de communication des résultats et sur l'efficacité des méthodes de travail par rapport aux coûts. Des audits de conformité ont été réalisés dans des domaines où la gestion des risques et les politiques y relatives avaient été jugées généralement adéquates, mais où le risque résiduel de non-conformité dans des domaines tels que l'administration des droits du personnel avait été jugé élevé.

### **Inspection et évaluation**

7. Au cours de la période considérée, la Division de l'inspection et de l'évaluation a adopté une nouvelle approche de l'évaluation, axée sur la hiérarchisation des sous-programmes du pilier Développement. Elle a mis au point une nouvelle méthode d'évaluation des résultats des sous-programmes ; si les effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et de la crise de liquidités qu'a connue l'Organisation ont retardé le démarrage de deux des cinq évaluations prévues au budget ordinaire et entraîné le report d'une autre évaluation à la période suivante, quatre évaluations des résultats de sous-programmes, concernant la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) étaient en cours en avril 2021. La Division a également achevé deux nouveaux rapports de synthèse – l'un concernant la coordination et l'autre, la planification stratégique – établis sur la base d'informations tirées de précédentes missions du BSCI.

8. En 2021, la Division de l'inspection et de l'évaluation a établi une stratégie et un plan de travail pour fournir aux entités du Secrétariat un soutien en matière d'évaluation, conformément aux réalisations escomptées du budget-programme de 2021. Elle a mis la dernière main, en collaboration avec la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à la nouvelle instruction administrative relative à l'évaluation ([ST/AI/2021/3](#)). Il était également prévu qu'elle dirige l'élaboration des directives d'application. Conformément aux résultats du rapport du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ([A/76/69](#)), la Division de l'inspection et de l'évaluation a préparé, avec l'appui de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité, des ateliers d'évaluation à l'intention des entités qui n'avaient pas de mécanisme institutionnel dans ce domaine. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également engagé les premières étapes de la mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances en matière d'évaluation, qui servira de point d'accès unique aux entités du Secrétariat ayant besoin de ressources dans ce domaine. Elle a en outre examiné

un module de formation à l'évaluation conçu par l'École des cadres du système des Nations Unies pour le Secrétariat de l'ONU, qui était en cours de finalisation, et y a apporté sa contribution.

### **Enquêtes**

9. La Division des enquêtes a fait preuve d'agilité dans sa réponse à la pandémie de COVID-19, en mettant à profit les moyens technologiques pour mener des entretiens à distance avec les victimes, les témoins et les sujets, ce qui lui a permis de poursuivre ses opérations sans interruption. Si le nombre de rapports adressés au BSCI a dans un premier temps diminué au début de la pandémie, sa tendance en hausse observée les années précédentes s'est toutefois poursuivie lors du cycle d'établissement des rapports 2020/21. Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 146 (22 %) des 675 affaires non liées au maintien de la paix signalées au BSCI ont été confiées aux enquêteurs du BSCI, 266 (40 %) avaient été ou étaient sur le point d'être renvoyées à d'autres entités, 182 (27 %) ont été classées pour information, 18 ont été classées après évaluation et 63 étaient en cours d'examen. La Division a publié 59 rapports d'enquête, 39 avis de clôture d'enquête (y compris les rapports de clôture, les mémorandums d'achèvement et les enquêtes clôturées par une note au dossier) et 13 rapports consultatifs, à l'exclusion des documents relatifs aux opérations de paix.

10. Il est toutefois resté difficile de procéder aux enquêtes dans les délais prévus, principalement en raison de l'impact de la pandémie, notamment sur la capacité de mener des entretiens et de recueillir d'autres preuves. L'augmentation du nombre de postes vacants par suite des mesures d'économie et le fait que la demande d'enquêtes et la charge de travail n'ont enregistré aucune diminution sensible ont aggravé cette situation. À la fin de la période considérée, le délai d'achèvement des enquêtes était de 11,7 mois en moyenne, ce qui représente un allongement d'environ deux mois (23 %) par rapport aux délais d'avant la pandémie. Dans le cas des affaires de harcèlement sexuel – qui sont une priorité constante de la Division – ce délai était en moyenne de 10,1 mois.

## **III. Coopération et coordination**

11. L'administration et le personnel des entités concernées par les activités de contrôle du BSCI ont coopéré avec celui-ci de façon satisfaisante au cours de la période considérée. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les comités d'audit du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont continué de fournir des orientations et des exemples de pratiques optimales qui ont contribué à améliorer les résultats des travaux du Bureau.

12. Le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection ont coordonné leurs activités afin d'accroître les effets de synergie et les gains d'efficacité dans l'exécution de leurs mandats respectifs.

13. Le BSCI a également partagé ses connaissances en matière de pratiques exemplaires et de méthodes de contrôle novatrices avec d'autres mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies dans le cadre des réunions des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

14. La Division des enquêtes a participé aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, en particulier au sein du sous-groupe

chargé d'améliorer les enquêtes sur le harcèlement sexuel. Le sous-groupe a élaboré un manuel à l'intention des enquêteurs et enquêtrices (*Investigators' Manual: Investigation of Sexual Harassment Complaints in the United Nations*), qui a été publié en mars 2021 après approbation du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat.

15. Dans le domaine de l'évaluation, comme suite à la publication d'une synthèse des directives concernant l'évaluation de la riposte des organismes des Nations Unies à la pandémie de COVID-19, la Division de l'inspection et de l'évaluation a élaboré un protocole aux fins de l'évaluation des ripostes des entités du Secrétariat. Le protocole fournit un cadre théorique pour la réalisation des évaluations et il présente des questions, des critères, des normes, des indicateurs de performance et des méthodes couramment utilisés. La Division a également réalisé, pour soutenir la fonction d'évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, une évaluation en temps réel de la riposte opérationnelle de l'Office à l'épidémie de COVID-19 dans plusieurs de ses bureaux de secteur et du soutien apporté par son siège. Cette évaluation a été l'occasion pour le BSCI et l'Office de mettre en commun leurs connaissances et compétences techniques et opérationnelles.

#### **IV. Obstacles aux activités du Bureau**

16. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

#### **V. Analyse des tendances concernant l'application des recommandations**

17. Le BSCI a publié 188 rapports d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, contenant 418 recommandations, à l'intention des entités du Secrétariat concernées par ses travaux (hors opérations de paix). Toutes les recommandations, sauf une, ont été acceptées. Au cours de la période considérée, 624 recommandations (dont 454 avaient été reportées des périodes précédentes) ont été mises en œuvre. On trouvera une analyse détaillée des tendances concernant l'application des recommandations dans l'additif du présent rapport (A/76/281 (Part I)/Add.1).

#### **VI. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus**

##### **A. Principaux résultats obtenus dans les domaines prioritaires**

###### **Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement**

18. Dans ses audits de la planification de la demande et des sources remis au Département de l'appui opérationnel (2020/059) et à certaines missions de maintien de la paix, le BSCI a constaté que la planification systématique de la demande et des sources avait aidé à mieux faire connaître les besoins de biens et services des missions sur le terrain. Il fallait cependant s'efforcer davantage de faire en sorte que les missions élaborent des plans de demande plus réalistes, fondés sur un modèle de prévision approprié et des analyses quantitatives et qualitatives, et qu'elles établissent leurs projets de budget sur cette base. La granularité des plans de demande était insuffisante, ce qui, à l'occasion, les rendait difficiles à utiliser efficacement pour la planification générale des acquisitions et des livraisons et la gestion des catégories. Le Département de l'appui opérationnel a pris des dispositions pour donner suite aux

recommandations, par exemple en publiant pour le cycle de planification 2021-2022 un guide d'activité qui contient des instructions à l'intention de toutes les entités au sujet du niveau de détail optimal des plans de demandes devant être élaborés au moyen de l'outil de planification de la demande et des acquisitions.

### **Culture institutionnelle**

19. Le Bureau a évalué la pertinence et l'efficacité des activités menées pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrées par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du personnel apparenté au cours de la période 2015-2018 (A/75/820). Il a conclu que l'Organisation avait fait des progrès manifestes dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans la mobilisation de différentes composantes du système à l'appui de cette action. Néanmoins, les efforts de prévention de l'exploitation et des abus sexuels déployés pendant la période considérée dans les entités en dehors des contextes de paix et d'aide humanitaire n'ont pas permis de faire face de manière adéquate aux risques existants dans ce domaine. Depuis la réforme de la gestion menée en 2019, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'est toutefois efforcé de normaliser les orientations et les outils mis à la disposition de toutes les entités du Secrétariat pour gérer les risques d'exploitation et d'abus sexuels.

20. Bien que le traitement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ait pris plus de temps que prévu à chacune de ses étapes, les mesures de prévention et d'intervention ont été jugées pertinentes et efficaces. Les sanctions administratives prises par l'Organisation à la suite d'allégations fondées d'exploitation et d'atteintes sexuelles témoignent de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général ; des sanctions ont été prises dans 85 % des affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées, le reste étant toujours à l'examen. La plupart du temps, les tentatives visant à faire en sorte que la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission auteurs de faits d'exploitation ou atteintes sexuelles soit établie à la faveur du renvoi des affaires aux États Membres n'ont pas abouti.

21. Bien que le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes n'ait pas été établi dans le budget ordinaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Défenseuse des droits des victimes a contribué à l'évaluation. En ce qui concerne la fourniture d'un soutien adéquat aux victimes, des progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire.

22. En outre, divers audits réalisés au cours de la période considérée ont donné lieu à des recommandations tendant à l'amélioration de la culture institutionnelle dans les domaines, notamment, des taux d'achèvement des formations obligatoires et des évaluations des performances du personnel et de la direction, des formulaires de déclaration financière et de déclaration d'intérêts fournis par le Bureau de la déontologie, des mécanismes de responsabilisation et du dispositif de contrôle.

23. En outre, dans l'audit des mécanismes de gouvernance et des processus connexes du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/75/215), le BSCI s'est tout particulièrement intéressé à des questions de culture institutionnelle et a déterminé qu'il fallait élaborer et mettre en œuvre un programme de transformation de la culture du Bureau de la gestion des investissements afin d'entretenir un cadre de travail harmonieux, performant et respectueux de la déontologie.

## Mise en œuvre des réformes

### *Pilier Développement*

24. Le BSCI a fourni à la direction du Bureau de la coordination du développement des conseils et un appui dans le domaine de l'amélioration des mécanismes de gestion des risques, dans le cadre d'une évaluation initiale des risques pesant sur la coordination mondiale et régionale du système des coordinatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies. Onze risques ont été recensés au niveau des entités et évalués, dont huit ont été considérés comme des risques élevés et trois comme des risques moyens.

### *Pilier Gestion*

25. **Renforcer la deuxième ligne de maîtrise des risques à l'appui de la décentralisation des pouvoirs.** Il s'agit là d'une stratégie clé de la réforme de la gestion entreprise par le Secrétariat, qui joue un rôle déterminant dans le renforcement de la conformité et de la gestion des risques dans l'Organisation. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit interne a émis 78 recommandations d'audit tendant au renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques, de la planification stratégique et de la gestion des performances (soit 25 % du total des 310 recommandations d'audit). Certaines recommandations concernant la gouvernance tendaient notamment à l'amélioration de l'efficacité des comités et conseils en place dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités de surveillance.

26. **Classification et stratégie d'exploitation des données.** Le BSCI a publié un rapport consultatif à l'intention du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la gestion de la classification et de la confidentialité des données. L'examen a permis d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des contrôles mis en place dans l'ensemble du Secrétariat (y compris au BSCI) pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations permettant d'identifier les personnes et des données sensibles. Le BSCI a formulé des observations décisives et importantes en vue d'éclairer les initiatives en cours du Secrétariat en matière de stratégie d'exploitation et de confidentialité des données. Le Secrétariat doit encore élaborer une définition ou une organisation générale de la confidentialité et de la protection des données qui soit contraignante et universellement acceptée, et il lui faut encore mettre en œuvre un programme de confidentialité qui prévoient des mécanismes de gouvernance appropriés et l'utilisation de moyens technologiques en vue d'assurer une gestion, une classification et une protection des données efficaces et sûres. Le Secrétariat a institué un groupe de gouvernance des données et, conformément aux principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée adoptés par le Comité de haut niveau sur la gestion, a pris des mesures en vue de mettre en œuvre un programme de confidentialité des données qui englobe les domaines du personnel, des processus et de la technologie.

27. **Informatique et communications.** Les audits dans le domaine de l'informatique et des communications servent à évaluer les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques mis en place dans les services informatiques et les départements appuyés par ces services. Dans son audit des systèmes de gestion des documents et des processus connexes au Secrétariat (2020/034), le BSCI a noté que le Bureau de l'informatique et des communications était en train d'élaborer un cadre de gestion de l'information et que le moment était donc propice pour mieux définir les normes de saisie et d'intégration des exigences en matière de gestion des documents afin de faciliter la collaboration, la gestion des connaissances et les solutions technologiques, ainsi que pour mieux préciser la solution intégrée à adopter aux fins de la gestion et du stockage des documents strictement confidentiels. Faute de ressources suffisantes, un programme de préservation numérique n'a pas été exécuté. Des orientations

concernant la continuité des opérations, notamment l'identification des documents vitaux et des outils nécessaires, devaient être établies pour garantir la poursuite des opérations dans des situations imprévues. Le Secrétariat a accepté les recommandations du Bureau.

28. **Sécurité du personnel.** Dans son audit de la mise en œuvre du mécanisme de formation pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (2021/001), le BSCI a noté que le Département de la sûreté et de la sécurité, qui a pour mandat de diriger et de soutenir l'amélioration de la sécurité, de la formation et de la sensibilisation du personnel dans les entités participant au système, a eu des difficultés à répondre à une forte demande de formation, principalement parce qu'il n'existait pas de mécanisme global de gouvernance et d'établissement des priorités pour garantir que le programme de formation à l'échelle du système et les processus de gestion connexes répondent aux objectifs fixés. La politique actuelle de formation et de certification pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies définit le rôle du Département dans l'élaboration et l'exécution des programmes de formation, mais pas celui des organisations participantes. En raison de divergences d'opinions, la stratégie globale de formation du système n'a jamais été adoptée. En outre, le Département ne disposait pas d'outils adéquats pour contrôler les activités de formation et les coûts connexes et pour en rendre compte, et il avait cessé d'établir à l'intention du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité un rapport annuel complet sur la formation relative à la sûreté et à la sécurité. Aucun cadre d'évaluation de la formation dans ce domaine, permettant d'évaluer l'efficacité des activités de formation liées au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, n'avait été élaboré. Le Département était en train de donner suite aux recommandations du BSCI en coordination, le cas échéant, avec le Réseau interorganisations.

29. **Dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat.** À la demande du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le BSCI procède à une évaluation du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat, dont il cherche à déterminer si les composantes fonctionnent de manière efficace et effective. Cette évaluation, qui en est un stade avancé, a notamment consisté à : a) recenser les objectifs et les conditions requises du dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat, b) mener des entretiens avec quelque 250 membres du personnel, avec les États Membres et avec des représentants des organisations du système des Nations Unies, (c) effectuer une analyse du fonctionnement du dispositif dans un échantillon de huit entités du Secrétariat représentatives des trois piliers de l'action de l'ONU (paix et sécurité, développement et droits humains), comprenant des entités au Siège et hors siège, d) mener une enquête auprès du personnel du Secrétariat et e) procéder, au regard de certains aspects, à une évaluation comparative du dispositif et de ceux mis en place par d'autres organisations internationales. Les résultats de l'évaluation seront présentés dans dix rapports de travail portant sur des sujets tels que la planification des programmes et la budgétisation, la gestion du risque institutionnel, les mandats programmatiques et la gestion de la performance institutionnelle, la délégation de pouvoirs, les contrôles internes, ainsi que le respect de la déontologie et l'intégrité. Les systèmes informatiques utilisés par le Secrétariat, ainsi que les capacités et la structure dont dispose la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité pour soutenir les cadres d'application du principe de responsabilité seront également pris en considération. Un rapport de synthèse sur les résultats de l'évaluation devrait être remis au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité dans le courant du troisième trimestre de 2021.

30. **Coordination.** La Division de l'inspection et de l'évaluation a réalisé une étude de synthèse portant sur 32 rapports d'inspection et d'évaluation publiés par le Bureau depuis 2017. À cette occasion, la Division a examiné comment la coordination avait renforcé la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies et a fourni des enseignements et des idées qui pourraient être appliqués aujourd'hui. Cette synthèse confirme que le pouvoir fédérateur du système des Nations Unies et sa capacité de créer et de maintenir des partenariats sont un atout, en particulier aux niveaux mondial et régional. Toutefois, certaines lacunes, telles qu'un manque de concordance des stratégies, des programmes et des politiques, risquaient de compromettre la performance du système des Nations Unies.

31. **Planification stratégique.** Le rapport de synthèse sur la planification stratégique (IED-21-001) rassemble des éléments probants provenant de 37 inspections et évaluations menées par la Division de l'inspection et de l'évaluation et publiées par le BSCI depuis 2016. Les bonnes pratiques identifiées comprennent l'intégration des leçons tirées de l'expérience dans la planification des opérations et l'élaboration de stratégies axées sur des questions spécifiques – telles que les activités de plaidoyer ou de soutien en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ou de la riposte à la COVID-19 – qui s'articulent efficacement avec les plans stratégiques généraux des différentes entités. Les lacunes identifiées comprennent l'insuffisance de la planification conjointe et la faiblesse des mécanismes de responsabilisation en matière de planification stratégique.

32. **Renforcer le rôle de l'évaluation.** Dans le rapport [A/76/69](#), le BSCI a fait le point de l'état de l'évaluation dans 75 entités du Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Conformément aux initiatives de réforme prises par le Secrétaire général en 2017, cet examen couvrait pour la première fois toutes les entités du Secrétariat. Dans l'ensemble, la pratique de l'évaluation est restée très inégale au sein du Secrétariat. Elle n'a été significative que dans un petit nombre d'entités ayant des fonctions établies et des ressources propres, principalement dans le cadre des piliers Développement et Droits de l'homme, et elle était largement axée sur les projets et dictée par les donateurs. La pratique de l'évaluation était négligeable ou inexistante dans la plupart des entités du pilier Paix et Sécurité et dans les domaines de la gestion et des services d'appui. Les activités d'évaluation des sous-programmes par les directeurs de programme, prévues par la circulaire du Secrétaire général sur le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2018/3](#)), étaient insuffisantes dans l'ensemble de l'Organisation.

33. Les principaux obstacles à surmonter pour établir des pratiques d'évaluation plus solides au Secrétariat étaient l'insuffisance des ressources, le manque de capacités et de compétences du personnel, la culture institutionnelle, les priorités de gestion concurrentes et le besoin d'aide et de conseils pour renforcer les capacités. Les entités ont entrepris de mettre en œuvre les quatre recommandations importantes tendant à renforcer l'évaluation dans l'ensemble du Secrétariat.

34. L'étude relative au tableau de bord de l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies 2018-2019 (IED-21-011), jointe au rapport [A/76/69](#) du BSCI, dresse un état des lieux pour 75 entités du Secrétariat sur la base de 15 indicateurs relatifs aux quatre domaines suivants : le cadre d'évaluation ; les ressources engagées ; les coûts, les résultats et le champ de l'évaluation ; la qualité des rapports. Seize (27 %) des 60 entités autres que les opérations de maintien de la paix examinées avaient des fonctions d'évaluation spécifiques, mais seulement six d'entre elles disposaient de groupes d'évaluation autonomes. Plus de la moitié (55 %) des 60 entités n'avaient pas établi de politique d'évaluation, et seules neuf entités (15 %) disposaient de plans d'évaluation de bonne qualité. Au cours de l'exercice

biennal, 26 entités ont produit 250 rapports d'évaluation. On trouvera les résultats détaillés pour chaque entité dans le document IED-21-011.

## **B. Principaux résultats par entité**

### **Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences**

35. Le BSCI a publié un avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

### **Département de la communication globale**

36. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/023), un rapport consultatif d'évaluation, quatre rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de la communication globale.

37. Dans son audit du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'information économique et sociale, le BSCI a constaté qu'à mesure que celui-ci se développait, des activités y étaient ajoutées et qu'il était donc nécessaire de mettre à jour son mandat à des fins de précision et de transparence. Aucun mandat formel ne définissait les responsabilités en matière de surveillance du Comité des partenariats et de la mobilisation des ressources, et celui-ci ne disposait pas non plus d'un système permettant de suivre et de consigner la mise en œuvre des mesures adoptées lors des réunions. Le Département de la communication globale n'avait pas établi de directives relatives à la budgétisation systématique des fonds destinés à l'évaluation des projets, notamment en ce qui concerne les critères de sélection des projets à évaluer. Les vérifications de diligence raisonnable relatives aux donateurs ne faisant pas partie du système des Nations Unies n'étaient pas toujours effectuées. Il n'existait pas non plus d'indicateurs ou d'objectifs mesurables permettant de déterminer si les projets avaient l'impact souhaité. Le Département a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

38. Le Département a demandé au BSCI de l'aider à évaluer la qualité des résultats obtenus grâce à l'outil de veille et d'analyse des réseaux sociaux « Talkwalker », en vue de mettre à jour et d'affiner les critères de recherche pour suivre les sources et les tendances de la désinformation au sujet de l'ONU pendant la pandémie de COVID-19. Sur la base de son évaluation, le Bureau a donné des conseils au Département au sujet de l'utilisation d'outils de recherche, de la surveillance de certains hashtags Twitter et de la collaboration avec des vérificateurs de faits établis au niveau international.

39. Le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire du Département avait fait des commentaires sexuellement explicites non sollicités à un(e) collègue. L'enquête du BSCI a établi que le fonctionnaire en question avait eu un comportement malvenu, à connotation notamment sexuelle, qui avait été perturbant et traumatisant pour la victime. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

40. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/034 et 2021/030) à l'intention du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

41. Les résultats de l'audit des systèmes de gestion des documents et des processus connexes au Secrétariat (2020/034) sont résumés au paragraphe 27 du présent rapport.

42. Dans le cadre du deuxième audit (2021/030), le BSCI a examiné l'application de la circulaire du Secrétaire général sur les restrictions applicables après la cessation

de service (ST/SGB/2006/15), aux termes de laquelle il est interdit au fonctionnaire ayant participé ou participant aux activités d'achat de chercher à obtenir ou d'accepter d'un fournisseur de biens ou de services de l'Organisation un emploi ou toute forme de rémunération ou d'avantage financier. L'audit a permis d'établir ce qui suit : a) les principaux termes de la circulaire étaient mal définis, ce qui permettait aux différentes parties prenantes de les interpréter selon leur appréciation ; (b) la circulaire s'appliquait à un vaste ensemble de fonctionnaires participant aux activités d'achat, sans faire de distinction selon le critère de la fonction exercée ou de la valeur des marchés traités ; c) les procédures à suivre pour signaler les violations des dispositions de la circulaire et en saisir les autorités n'étaient pas dûment énoncées ; d) les rôles et responsabilités relatifs à la mise en œuvre et au suivi des restrictions applicables après la cessation de service n'étaient pas définis. Des formations et d'autres activités de sensibilisation étaient également nécessaires pour informer le personnel des dispositions de la circulaire et faire en sorte que ses objectifs soient atteints. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

### **Département de l'appui opérationnel**

43. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/059 et 2021/030), un avis consultatif d'audit, un rapport d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de l'appui opérationnel.

44. L'audit des restrictions applicables après la cessation de service (2021/030 ; voir également le paragraphe 42 du présent rapport) a permis d'établir que les fournisseurs de biens ou de services étaient certes informés de l'interdiction faite aux anciens fonctionnaires d'accepter de leur part un emploi ou toute forme de rémunération pendant l'année suivant la cessation de service, mais pas de l'interdiction faite à ces mêmes anciens fonctionnaires, pendant les deux années suivant la cessation de service, de les représenter devant un actuel fonctionnaire de l'Organisation. Les fournisseurs de biens et de services n'étaient pas davantage informés des sanctions prévues en cas de violation des dispositions de la circulaire, notamment leur radiation temporaire ou définitive du registre des fournisseurs. Étant donné qu'il était difficile de déterminer quels fonctionnaires étaient visés par les dispositions de la circulaire en raison du vaste ensemble d'activités et de fonctionnaires qu'elle concerne, et compte tenu de la diversité des systèmes informatiques utilisés pour traiter les activités connexes, il n'a pas été possible de prendre des mesures de contrôle préventives efficaces, sous la forme notamment d'activités de formation et de sensibilisation. Le Département a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

45. Les résultats de l'audit de la planification de la demande et des sources (2020/59) sont présentés au paragraphe 18 du présent rapport. L'avis consultatif d'audit portait sur la reconnaissance du statut de personne à charge et l'administration des prestations pour personnes à charge au siège de l'Organisation des Nations Unies.

### **Département de la sûreté et de la sécurité**

46. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/001) et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de la sûreté et de la sécurité. L'audit, qui portait sur la mise en œuvre du mécanisme de formation pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, est présenté au paragraphe 28 du présent rapport.

### **Commission économique pour l'Afrique**

47. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2021/021 et 2020/042), un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention de la CEA.

48. Dans son audit du projet de rénovation de l'Africa Hall et de construction d'un centre d'accueil des visiteurs dans l'enceinte de la CEA (2021/021), le BSCI a constaté que le projet accusait un retard de 33 mois, en raison de la résiliation du contrat avec l'entrepreneur principal en février 2020 et de l'impact de la pandémie de COVID-19. Les chances que le projet soit réalisé dans les limites du budget approuvé s'établissaient, selon des estimations récentes, à 43 % seulement. Bien que la CEA ait prévu de s'engager dans des activités d'analyse de la valeur en vue de réduire les coûts du projet, elle n'avait pas encore désigné de responsable de la gestion des risques chargé de surveiller les activités d'atténuation liées aux risques supplémentaires causés par la pandémie de COVID-19. Plusieurs de ses sièges étant vacants, le Conseil consultatif du projet de rénovation de l'Africa Hall n'a tenu qu'une seule des quatre réunions qui étaient prévues en 2020 ; le projet n'a donc pas bénéficié de l'avis des États Membres comme le prévoyait l'Assemblée générale. Les résultats des activités de mobilisation des ressources ont été faibles, et la CEA a dû insister pour obtenir des financements à des fins non spécifiées afin d'augmenter les ressources disponibles. La Commission a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

49. Dans un autre audit (2020/042), le BSCI a évalué l'adéquation et l'efficacité de l'organisation et de la gestion des immobilisations et des stocks de la CEA. Six recommandations ont été émises et sont en cours d'application.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

50. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/022) à l'intention de la CESAP.

51. Dans son audit du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie (2021/022), le BSCI a noté que, bien que la construction des locaux transitoires ait été achevée, la passation du marché avec l'entrepreneur principal n'avait pas encore abouti, ce qui avait retardé le démarrage des travaux. Le projet risquerait de dépasser le budget approuvé en 2016 en raison de l'incidence défavorable de l'appréciation de la monnaie locale survenue depuis lors sur les coûts et des coûts plus élevés que prévu des services professionnels et des frais de personnel. Dans ces conditions, la CESAP devait renforcer ses stratégies d'atténuation des risques pour faire face aux éventuels dépassements budgétaires. La Commission a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

52. Le BSCI a publié un avis de clôture d'enquête concernant la CEPALC.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

53. Le BSCI a publié un avis de clôture d'enquête concernant la CESEAO.

### **Cabinet du Secrétaire général**

54. Le BSCI a mené une mission de conseil d'audit auprès des fonctionnaires hors classe chargés de la gestion des voyages.

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux**

55. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/060) et un avis d'audit à l'intention du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

56. Dans son audit des services d'interprétation et de traduction du Mécanisme international résiduel pour les tribunaux pénaux (2020/060), le BSCI a noté que le Mécanisme utilisait un système de suivi des traductions pour enregistrer les demandes de traduction et suivre l'avancement des travaux. Toutefois, le Mécanisme n'avait aucun plan d'action réaliste pour assurer le traitement et le suivi de l'arriéré de traduction des jugements, arrêts et décisions rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le Mécanisme a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

**Bureau de la coordination des affaires humanitaires**

57. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/033), neuf rapports d'enquête, cinq rapports consultatifs et 12 avis de clôture d'enquête concernant le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

58. Ayant réalisé, en coordination avec des membres des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des audits de l'intervention humanitaire des Nations Unies au Yémen, le BSCI a publié un rapport résumant les observations qui ont été formulées (2020/033). Les auditeurs ont constaté que des mécanismes de gouvernance et de coordination interinstitutions avaient bien été établis afin de réduire autant que possible les doubles emplois entre les plateformes traditionnelles de coordination dans le pays, comme l'équipe de pays pour l'action humanitaire, et les nouvelles plateformes propres au Yémen, telle que l'équipe d'urgence. Des procédures de gestion des risques et de contrôle interne avaient d'une manière générale été mises en place, mais elles pourraient être plus efficaces si l'on optimisait la force collective de l'équipe de pays pour l'action humanitaire pour ce qui est de garantir la responsabilité à l'égard des communautés touchées, la gestion des risques liés aux partenariats et le suivi de la mise en œuvre des programmes. Pour mieux évaluer les effets de la réponse humanitaire apportée par le système des Nations Unies au Yémen, l'équipe de pays pour l'action humanitaire devait faciliter une évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle. Depuis l'achèvement de l'audit, les dispositions régissant la gouvernance interinstitutions ont été rationalisées, la gestion des risques et les contrôles internes ont été renforcés et le groupe de pilotage des évaluations humanitaires interinstitutions a engagé une évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle au Yémen.

**Bureau de lutte contre le terrorisme**

59. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant le Bureau de lutte contre le terrorisme.

**Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

60. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/027), un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

61. Dans l'affaire 0076/19, le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire du HCDH avait approuvé un projet de construction important au Yémen sans approbation, contrat ni bon de commande. L'enquête du BSCI a établi que le projet ne respectait pas les procédures en vigueur ni les dispositions du Règlement financier et des règles

de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies régissant la passation de marchés. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

62. Ayant examiné les suites données aux recommandations récurrentes relatives à la gestion des bureaux extérieurs par le HCDH (2020/027), le BSCI a noté que le HCDH mettait à jour son manuel administratif relatif aux bureaux extérieurs et rationalisait la structure de ces derniers. Toutefois, le HCDH devait renforcer l'encadrement et la supervision de la planification stratégique et de la gestion des performances et veiller à la bonne diffusion de sa politique en matière de méthodologie des droits de l'homme et de formation dans ses bureaux extérieurs afin d'assurer la cohérence dans l'exécution des tâches. Le HCDH a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Bureau, notamment en publiant une mise à jour du Manuel administratif relatif aux bureaux extérieurs et en élaborant un programme de formation.

#### **Bureau des services de contrôle interne**

63. Le Bureau a publié deux rapports d'enquête concernant le BSCI.

#### **Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique**

64. Le BSCI a publié cinq rapports d'enquête et un rapport consultatif d'enquête concernant le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique.

#### **Conseiller spécial sur la sécurité humaine et Groupe Sécurité humaine**

65. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/053) à l'intention du Bureau de la déontologie.

66. Dans son audit du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (2020/053), le BSCI constate que le Groupe a respecté les critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs et pris des mesures pour intégrer les objectifs de développement durable dans son programme de travail. Cependant, le Conseil consultatif n'avait pas tenu de fréquentes réunions pour traiter des activités du fonds d'affectation spéciale et notamment pour examiner sa viabilité. Les risques liés au programme n'ont pas été suffisamment pris en compte et atténués, ce qui a entraîné des erreurs de prévision et des retards dans l'exécution des projets. Par ailleurs, les vérifications nécessaires relatives aux partenaires d'exécution extérieurs au système des Nations Unies devaient être approfondies et dûment étayées.

#### **Commission d'indemnisation des Nations Unies**

67. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/027) à l'intention de la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

68. Dans son audit (2021/027), le BSCI a constaté qu'au 30 avril 2021, 50,7 milliards sur les 52,4 milliards de dollars d'indemnités accordées avaient été versés, ce qui laissait un solde impayé de 1,7 milliard de dollars. La Commission a prévu que le solde restant serait intégralement réglé au cours du premier semestre de 2022, ce qui mettrait fin à son mandat. Les mécanismes de comptabilisation des produits et de traitement des demandes d'indemnisation restaient adéquats et efficaces. Dès lors que les indemnités restant dues auront été intégralement réglées, la Commission cessera ses activités sur décision du Conseil d'administration. Bien qu'elle ait établi un plan de liquidation, la Commission devait définir des échéances précises pour les activités de liquidation restantes. La Commission a accepté la recommandation du BSCI de mettre à jour son plan.

**Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

69. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

**CNUCED**

70. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/013) et un avis de clôture d'enquête concernant la CNUCED.

71. Lors de l'audit du programme relatif au Système douanier automatisé (2020/013), le BSCI a constaté que la CNUCED avait bien établi un conseil de gestion du programme, mais que celui-ci n'exerçait pas ses fonctions comme prévu et que sa composition et ses dispositions opérationnelles devaient être renforcées. En outre, le plan stratégique à long terme du programme n'avait pas encore été soumis à l'approbation des organes directeurs, et aucune stratégie de collecte de fonds ni aucun modèle des activités de recherche et de développement nécessaires n'avaient été établis, alors que ces éléments étaient essentiels pour assurer la pérennité du programme. Le programme ne disposait pas de ressources spécialisées dotées des compétences nécessaires pour effectuer des analyses sociales et économiques, ce qui a eu une incidence sur le travail fourni dans ce domaine. Les lignes directrices de gestion des projets relatives à l'intégration des considérations de genre, de droits de l'homme et d'environnement devaient également être renforcées, et la politique d'évaluation du programme n'était pas appliquée de manière cohérente. La CNUCED a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

**Bureau de la coordination des activités de développement**

72. Le BSCI a publié un rapport consultatif d'audit, un rapport consultatif d'évaluation et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Bureau de la coordination des activités de développement.

73. À la demande du Bureau de la coordination des activités de développement, la Division de l'inspection et de l'évaluation a effectué une mission consultative interne en vue d'évaluer la mise en œuvre précoce de la réforme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir également le par. 24 du présent rapport). L'évaluation a révélé que la réforme avait progressé, le nouveau rôle des coordonnatrices et coordonnateurs ayant été établi avec succès et étant largement considéré comme légitime et utile. La nouvelle architecture du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris ses structures et ses instruments, était également en place et facilitait comme prévu la réforme, mais elle devait être perfectionnée. Un consensus continuait de se former en faveur de la réforme, dont l'efficacité était cependant toujours menacée par un manque de précision quant à l'application du principe de responsabilité et par l'inadéquation des modalités de financement. Les données issues de cette mission de conseil ont été consignées dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (A/75/905), soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session.

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

74. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/018 et 2020/021) et deux rapports d'enquête à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

75. Dans l'affaire 0819/20, le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire retraité du PNUE avait présenté 36 demandes de remboursement de frais médicaux frauduleuses au prestataire d'assurance maladie des Nations Unies, pour un montant total de 20 506,83 dollars. L'enquête du BSCI a établi que les ordonnances et les factures jointes aux demandes de remboursement n'étaient pas authentiques et que le fonctionnaire en question avait indûment reçu la somme de 16 021,21 dollars à titre de remboursement. Le fonctionnaire a ensuite restitué cette somme au prestataire d'assurance maladie. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel devant les autorités nationales.

76. Dans son audit de la gestion des subventions à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2020/018), le BSCI a constaté que les données disponibles relatives aux subventions n'étaient pas complètes et manquaient de précision, et que des problèmes de qualité compromettaient leur fiabilité. Chacune des deux entités avait établi des procédures de gestion des subventions sans toutefois les harmoniser, et les principaux indicateurs de performance permettant de contrôler l'efficacité de ces procédures n'étaient pas en place. Les directives relatives au traitement des déficits de trésorerie et à l'application des procédures de contrôle de la situation de trésorerie dans Umoja n'étaient pas appliquées et plusieurs subventions présentaient des soldes négatifs. Aucun mécanisme n'a été mis en place pour suivre et appliquer les recommandations des missions de vérification des donateurs afin de garantir une mise en œuvre en temps voulu.

77. Dans son audit de la gestion des partenariats (2020/021), le BSCI a conclu que, si le PNUE avait établi une politique et des procédures dans ce domaine, il ne recensait pas de façon systématique les divers risques (y compris les risques de fraude) découlant de sa collaboration avec les partenaires et n'avait pas pris de mesures pour renforcer les contrôles internes en vue d'atténuer ces risques. La supervision de l'activité des partenaires présentait également des lacunes et les vérifications et évaluations comparatives nécessaires n'étaient pas systématiquement effectuées avant la sélection des partenaires. En outre, le PNUE ne disposait d'aucun mécanisme permettant d'identifier les partenaires de réalisation à haut risque devant faire l'objet d'examens financiers sur place, d'un suivi et de contrôles ponctuels pour garantir leur fiabilité. Aucun mécanisme de recours n'était prévu pour remédier aux retards persistants dans l'exécution des projets, et les projets mis en œuvre n'étaient pas toujours axés sur les résultats et assortis d'objectifs définis et de réalisations attendues. Le PNUE a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

### **Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

78. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/029) à l'intention du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

79. Dans son audit de l'organisation de la vingt-cinquième Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le BSCI a noté que le changement de dernière minute du lieu de la Conférence, de Santiago à Madrid, avait été géré de manière adéquate. Les risques avaient toutefois été gérés de manière informelle, ce qui avait entraîné des lacunes dans la détection et la gestion de certains risques élevés. L'outil de gestion de projet et l'approche adoptée n'étaient pas toujours adaptés aux besoins, et les autorisations requises pour les opérations d'achat n'avaient pas toujours été obtenues en temps utile. Le secrétariat de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

### **Bureau du Pacte mondial**

80. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/015) à l'intention du Bureau du Pacte Mondial.

81. Dans son audit (2020/015), le BSCI a noté que le Bureau du Pacte mondial avait procédé à un examen de l'intégrité en 2017 et avait élaboré huit recommandations tendant à renforcer les politiques et procédures de coopération entre l'ONU et le secteur privé et répondant de manière adéquate aux questions soulevées. Toutefois, si le Bureau du Pacte mondial avait établi des plans de travail stratégiques et annuels ainsi que divers rapports, ces documents ne comportaient pas d'indicateurs clés de performance permettant d'évaluer de manière fiable si les objectifs avaient été atteints et si les mesures prises avaient eu l'impact souhaité pour l'initiative relative à l'intégrité. Comme suite aux recommandations du BSCI, le Bureau du Pacte mondial a pris des mesures correctives, et notamment mis au point des indicateurs clés de performance. Il a également dressé un inventaire complet des risques, conformément aux directives de l'ONU, dans lequel sont recensés les risques critiques, les principaux facteurs de risque, les contrôles mis en place et les stratégies d'adaptation aux risques.

### **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

82. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/018 et 2020/062), un rapport d'enquête, un rapport consultatif d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention d'ONU-Habitat.

83. Dans son audit des dépenses d'appui aux programmes (2020/062), le BSCI a noté qu'ONU-Habitat mettait à jour sa politique de répartition des coûts et de recouvrement des coûts. Toutefois, il n'appliquait pas les taux standards au calcul des dépenses d'appui aux programmes ; en outre, aucune raison valable n'était donnée pour justifier les écarts par rapport à ces taux et les autorisations nécessaires n'étaient pas demandées. Il y avait également des discordances entre les taux appliqués dans Umoja pour les dépenses d'appui aux programmes et ceux qui découlaient d'accords conclus avec les donateurs. Il existait donc pour ONU-Habitat un risque de moins-perçu ou de trop-perçu. ONU-Habitat a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

### **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

84. Le BSCI a publié 17 rapports d'audit (2020/017, 2020/022, 2020/025, 2020/028, 2020/029, 2020/030, 2020/032, 2020/035, 2020/036, 2020/038, 2020/041, 2020/043, 2020/047, 2020/048, 2020/052, 2020/057 et 2021/026), sept rapports consultatifs d'audit et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du HCR.

85. Les audits des opérations de pays ont montré que les améliorations devaient être renforcées et poursuivies dans les domaines suivants : (a) la prévention et la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre ; b) l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié ; c) la planification et l'affectation stratégiques des ressources pour faire face à des besoins croissants dans un environnement où les ressources sont limitées ; d) le renforcement des capacités des partenaires d'exécution ; e) la préparation aux situations d'urgence.

86. Dans son audit des achats des opérations sur le terrain pendant la pandémie de COVID-19 (2021/026), le BSCI a noté que le HCR s'était rapidement adapté aux nouvelles modalités de travail et que de bonnes pratiques en matière d'achats avaient

été adoptées, y compris la coordination avec les organismes des Nations Unies. Toutefois, les processus de planification des achats et de gestion des risques devaient être renforcés, et l'élaboration et le suivi d'indicateurs clés de performance étaient nécessaires à cette fin. Le HCR a pris des mesures pour donner suite aux recommandations et procéder aux améliorations proposées.

87. Dans l'audit de la gestion stratégique et de la gouvernance en matière de sécurité (2020/025), le BSCI a constaté que la culture et la politique de sécurité du HCR n'étaient pas pleinement intégrées dans les décisions opérationnelles et que les dispositions relatives aux conseils et à l'appui à fournir aux bureaux régionaux et aux opérations sur le terrain nouvellement établis devaient être précisées.

88. Lors de l'audit de la prévention, de la détection et de la répression de la fraude commise par des personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre d'activités de réinstallation (2020/035), le BSCI a noté que le HCR, bien qu'il ait réalisé des progrès sensibles, devait améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité dans les cas de fraude en vue de mieux définir les rôles, les responsabilités et les voies hiérarchiques des principales parties prenantes et, partant, de faciliter la mise en œuvre de la politique. Des outils facilitant la collecte, l'analyse et la communication des informations relatives à la fraude étaient également nécessaires.

89. Dans son audit de la continuité des ressources informatiques (2020/047), le BSCI a noté que le HCR avait accéléré la numérisation de son cadre opérationnel et assuré la continuité des services informatiques pendant la crise du COVID-19. Toutefois, pour préserver les progrès sensibles réalisés, le HCR devait établir et maintenir un cadre de continuité informatique actualisé et des plans de continuité des activités et de reprise après sinistre pour faire en sorte que les fonctions opérationnelles et les systèmes informatiques essentiels soient le moins possible perturbés en cas de crise.

90. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le BSCI a fourni des conseils au HCR au sujet du suivi à distance des interventions programmatiques et des interventions de protection, du recours aux fournisseurs et aux partenaires logistiques pour effectuer les opérations critiques liées à la chaîne d'approvisionnement et de la manière de procéder efficacement aux interventions en espèces et à la distribution d'articles de secours non alimentaires.

91. Le HCR a mis en œuvre 43 des 98 recommandations d'audit formulées au cours de la période considérée.

#### **Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

92. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

#### **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

93. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et un rapport consultatif d'enquête à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

#### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

94. Le BSCI a publié cinq rapports d'audit ([A/75/215](#), 2020/020, 2020/050, 2020/056 et 2020/058), deux rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête concernant la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

95. Dans l'audit des mécanismes de gouvernance et des processus connexes du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, requis par l'Assemblée générale, le BSCI a constaté que les mécanismes de gouvernance et les processus connexes du Bureau de la gestion des investissements devaient être renforcés, et qu'il convenait à cet effet de : a) réviser la délégation de pouvoirs et le descriptif du poste de Représentant(e) du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies afin d'axer la responsabilité et l'autorité de son ou sa titulaire sur la définition de la politique et de la stratégie d'investissement et sur la supervision de la gestion des investissements ; b) redéfinir le rôle du Directeur (de la Directrice) du Bureau, qui serait chargé(e) de diriger la prise de décisions en matière d'investissement ; c) élaborer et mettre en œuvre un programme de transformation de la culture du Bureau de la gestion des investissements afin d'entretenir un cadre de travail harmonieux, performant et respectueux de la déontologie. Les autres améliorations pouvant être apportées aux modalités de gouvernance comprenaient le renforcement de l'indépendance opérationnelle de la Section du contrôle des risques et de la conformité et le renforcement de l'efficacité des comités internes du Bureau de la gestion des investissements. Le Cabinet du Secrétaire général a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI, en coordination avec le Bureau de la gestion des investissements.

96. Dans l'audit des prestations d'invalidité (2020/050), le BSCI a constaté que l'administration des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies devait faire le nécessaire pour que certaines politiques relatives aux prestations d'invalidité soient appliquées de manière pratique et cohérente. Par exemple, les contrôles concernant l'emploi rémunéré des bénéficiaires de prestations d'invalidité devaient être renforcés pour atténuer le risque d'abus. L'Administration des pensions devait recenser les types d'activités ayant une incidence sur les conditions d'admissibilité aux prestations d'invalidité et faire connaître les conséquences auxquelles s'exposent les bénéficiaires de ces prestations qui ne respectent pas l'obligation de déclarer tout emploi rémunéré. Il était également nécessaire de mettre en place un mécanisme de dissuasion efficace en signalant les conséquences possibles de ces irrégularités, afin d'éviter les cas de double rémunération.

97. Dans l'audit de la gouvernance, de la gestion et de la communication des données dans l'administration des pensions (2020/020), le BSCI a conclu que l'Administration des pensions devait établir un cadre de gouvernance et de gestion des données qui attribue clairement les rôles et les responsabilités en matière de propriété et de gestion des données, remédier aux déficiences de la sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications, achever d'établir la documentation sur les modèles d'intelligence décisionnelle et les modèles de données, et faciliter l'accès en temps voulu à l'intelligence décisionnelle.

98. Dans son audit de la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) et de la mise en œuvre du modèle opérationnel cible au Bureau de la gestion des investissements (2020/056), le BSCI a noté que le Bureau devait améliorer ses mécanismes de gouvernance des TIC et la gestion de son programme en matière de TIC. Le Bureau devait notamment mieux appeler l'attention du Comité directeur pour l'informatique et les communications sur ses responsabilités à l'égard de la stratégie relative aux TIC et du modèle opérationnel cible. Il lui fallait également mettre ses opérations de gouvernance, d'entreposage et le contrôle de la qualité des données en conformité avec la stratégie relative aux données appliquée à l'ensemble du système des Nations Unies.

99. L'Administration des pensions et le Bureau de gestion des investissements ont pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

#### **Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

100. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/024 et 2020/019), cinq rapports d'enquête et trois avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

101. Dans l'affaire n° 0499/19, il a été signalé au BSCI qu'un fonctionnaire de l'ONUDD avait fait des omissions importantes dans la notice personnelle qu'il avait présentée en vue d'être employé par l'Organisation. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire en question avait embelli ses antécédents professionnels et omis de signaler sa démission d'un emploi précédent par suite d'une procédure disciplinaire, ainsi que son licenciement d'un emploi antérieur pour n'avoir pas signalé des faits qui lui étaient défavorables. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

102. Dans l'affaire n° 0413/19, il a été signalé au BSCI qu'un fonctionnaire de l'ONUDD fournissait des éléments de propriété intellectuelle appartenant à l'Organisation à un ancien membre du personnel afin d'aider la société privée et les activités commerciales de ce dernier. L'enquête du Bureau a établi que le fonctionnaire en question s'était livré à des activités extérieures non autorisées et avait utilisé à cette occasion les ressources informatiques de l'Organisation, et qu'il avait en outre fait auprès d'un État Membre la promotion d'un logiciel provenant d'une entité extérieure. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

103. Dans son audit des partenaires d'exécution du bureau extérieur de l'ONUDD en Colombie (2020/024), le BSCI a noté que plusieurs initiatives avaient été mises en œuvre en vue de renforcer le cadre opérationnel et de politique relatif aux partenaires utilisés par le bureau. Cependant, les pratiques et les lignes directrices adoptées au niveau local pour la sélection et la gestion des partenaires n'étaient pas toujours précisément définies, ni approuvées par le siège de l'ONUDD de façon à garantir la cohérence de leur application. Conformément au cadre de l'ONUDD pour la collaboration avec des parties extérieures, des indications supplémentaires étaient également nécessaires au sujet de la prise en compte des questions de genre et de droits de l'homme dans la sélection et la gestion des partenaires. Ces deux questions ont été traitées par l'ONUDD et les recommandations correspondantes ont été pleinement mises en œuvre. Par ailleurs, une étude indépendante portant sur des activités de développement alternatif et destinée à évaluer leur impact et à en tirer des enseignements n'avait pas été réalisée. L'ONUDD a pris des mesures donner suite à la recommandation du Bureau à cet égard.

#### **Office des Nations Unies à Genève**

104. Le BSCI a publié trois rapports d'audit (2021/008, 2020/037 et 2020/045) et un rapport d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies à Genève.

105. Dans son audit des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance maladie à l'Office des Nations Unies à Genève (2020/045), le BSCI a constaté que des mécanismes adéquats de mesure et de suivi des performances étaient en place et que les délais fixés pour le traitement des demandes d'indemnisation étaient généralement respectés. Toutefois, l'Office devait encore déterminer si, compte tenu de la charge de travail, il y avait lieu de créer un poste de conseiller médical. Il devait également mieux définir sa stratégie et les différentes initiatives qu'il prévoyait de prendre. En outre, même si l'Office disposait d'un cadre d'évaluation des risques de fraude et

d'une stratégie en la matière, celle-ci devait être renforcée afin de garantir que des mesures adéquates étaient en place pour atténuer certains risques. L'Office des Nations Unies à Genève a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

#### **Office des Nations Unies à Nairobi**

106. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2020/026 et 2020/018), quatre rapports d'enquête, trois rapports consultatifs d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

107. Dans l'affaire n° 0503/18, le BSCI a été informé d'irrégularités dans la passation d'un marché impliquant un fonctionnaire du Département de la sûreté et de la sécurité en poste au Kenya. L'enquête du BSCI a établi que le soumissionnaire finalement retenu avait présenté des devis frauduleux et n'était en réalité pas compétitif, ce qui entraînait pour l'Organisation une perte estimée à 4 560 dollars. Le BSCI a constaté que le fonctionnaire avait fourni des explications incohérentes et contradictoires sur la source des devis frauduleux et qu'il n'avait pas respecté la procédure de passation de marchés. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent et a publié un rapport consultatif à l'intention de l'Office des Nations Unies à Nairobi, dans lequel il mettait en évidence les déficiences du contrôle dans les procédures d'approbation et de paiement des acquisitions de faible valeur.

108. Dans l'audit du Centre d'information des Nations Unies à Nairobi (2020/026), le BSCI a noté que, bien que le Centre ait élaboré une stratégie de communication destinée à améliorer le profil des Nations Unies en vue d'établir des partenariats plus solides et durables, les objectifs stratégiques n'étaient pas pleinement développés pour inclure les résultats escomptés, et aucun système de gestion de la performance n'avait pas été mis en place pour assurer le suivi des réalisations et en rendre compte. Il n'existait pas non plus de cadre de gestion des risques permettant d'identifier et d'atténuer systématiquement les risques, ni de système axé sur les résultats pour l'affectation des ressources, propre à garantir une prestation efficace et efficiente des services. Le Centre d'information des Nations Unies à Nairobi a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

#### **Bureau des affaires spatiales**

109. Le BSCI a publié un rapport d'enquête à l'intention du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies.

#### **Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social**

110. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/002) à l'intention de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

111. Dans son audit (2021/002), le BSCI a noté que des contrôles administratifs étaient généralement en place à l'Institut. Il a toutefois observé un décalage entre la stratégie de l'Institut et son cadre logique de gestion axée sur les résultats, qui était utilisé pour rendre compte au Conseil d'administration des performances en regard des objectifs stratégiques. En outre, les indicateurs de performance du cadre logique étaient principalement axés sur la production et il fallait les revoir pour permettre une meilleure mesure des résultats et des recherches effectuées. L'Institut a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau.

## **Rapports d'enquête, avis de clôture et rapports consultatifs concernant d'autres organismes des Nations Unies**

112. Le BSCI a publié :

- a) un avis de clôture concernant le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ;
- b) un avis de clôture d'enquête concernant le Programme des Nations Unies pour le développement ;
- c) quatre rapports d'enquête concernant l'Organisation de l'aviation civile internationale ;
- d) deux rapports d'enquête concernant le Centre du commerce international ;
- e) un rapport d'enquête concernant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ;
- f) un rapport d'enquête concernant le Fonds des Nations Unies pour la population ;
- g) un rapport d'enquête concernant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
- h) un rapport d'enquête concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;
- i) cinq rapports d'enquête, deux rapports consultatifs et quatre avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;
- j) un avis de clôture d'enquête concernant l'Organisation mondiale de la santé.

## **VII. Rapports demandés**

### **A. Activités de construction**

113. Conformément aux résolutions [71/272 A](#), [74/263 X](#) et [75/253 X](#), le BSCI continue d'exercer son contrôle sur le projet de rénovation de l'Africa Hall dans les locaux de la CEA et sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP à Bangkok. On trouvera aux paragraphes 48 et 51 du présent rapport des informations concernant les principales constatations du Bureau.

### **B. Commission d'indemnisation des Nations Unies**

114. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [59/270](#) et [59/271](#) de l'Assemblée générale, le BSCI continue d'assurer le contrôle interne de toutes les opérations que comporte le traitement des réclamations soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 67 et 68 du présent rapport.

### **C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

115. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [48/218 B](#), [74/263 A](#) et [75/246](#) de l'Assemblée générale, le BSCI reste le seul organe

de contrôle interne du secrétariat et des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 94 à 103 du présent rapport.

#### **D. Achats**

116. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [73/275](#), [74/256](#) et [75/247](#) de l'Assemblée générale, le BSCI s'emploie toujours plus activement à contrôler les activités d'achat. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 42 et 44 du présent rapport.

---